

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180227-DEL_18_02_21_13-DE

Date de convocation 15 février 2018
Date d'affichage 15 février 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 (+ 6 procurations)
votants 28

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2018

Affichage : 27/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN FEVRIER à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET,

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Quentin GUTTIERRES (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (C.P.O.M) :
INTERVENTION D'AGENTS MUNICIPAUX AUPRES DU FOYER LOGEMENT « LE CLOSEAU »

VU l'article L313-11 du Code de l'Action Sociale et des familles,

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé entre le Centre Communal d'Action Sociale et le Conseil Départementale de la Sarthe date du 30 décembre 2016,

CONSIDERANT que dans ce cadre, des actions, sous forme d'activités manuelles, artistiques, culturelles ou sportives sont mises en place auprès du Foyer Logement « le Closeau »,

CONSIDERANT que ces activités sont dispensées par des agents municipaux (éducateurs sportifs, enseignants artistiques, adjoints du patrimoine...),

CONSIDERANT que, pour ce faire, une tarification horaire doit être fixée, en vue d'une refacturation auprès du Foyer Logement « le Closeau »,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Décide de fixer le tarif horaire de ces activités à 25 € /heure,

Autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à émettre les titres de recettes correspondants auprès du Foyer Logement « le Closeau » (ou toute autre entité se substituant).

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU